

Le 27 janvier 2016

SYPROPORCS ET HERTA : UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DEPLOYEE DANS LA COMMERCIALISATION DU PORC

Après une première période d'expérimentation, Syproporcs et Herta ont décidé de donner une nouvelle dynamique au contrat de type swap de valeur porc/jambon en déployant, pour une nouvelle période de janvier à juin 2016, un accord établissant le prix d'achat à 1,26€/kg.

Le 25 juin 2015, Syproporcs et Herta annonçaient à Plérin la signature du premier contrat de type Swap de valeur porc/jambon. Cette initiative unique visait à expérimenter une nouvelle relation commerciale entre un groupement de producteurs et un industriel de la filière porcine dans le contexte d'une crise marquée par la faiblesse du prix d'achat et d'une très forte volatilité du cours des matières premières, renchérissant le prix des intrants pour les éleveurs.

L'application de ce premier contrat a permis d'atteindre les objectifs que s'étaient fixés Syproporcs et Herta. Cette méthode totalement nouvelle a permis pour les producteurs de Syproporcs d'**obtenir une visibilité sur le prix de vente à 6 mois** ; et pour Herta, d'obtenir le prix de référence que l'entreprise s'était fixée.

C'est pourquoi Syproporcs et Herta ont décidé de donner une dynamique nouvelle au contrat Swap et de le déployer plus largement pour les 6 prochains mois, à compter de ce mois de janvier 2016.

Syproporcs et Herta ont fixé le prix d'achat pour les 6 prochains mois à 1,26€/kg. La cotation de référence reste la moyenne mensuelle du MPB. Syproporcs et Herta s'engagent à reconduire un nouveau contrat swap pour le second semestre 2016.

Contacts :

Syproporcs :

François GUILLARD : 06 80 02 88 25 - francois.guillard@syproporcs.com

Herta :

Bertrand SIRVEN – 01 60 53 43 05 – bertrand.sirven@fr.nestle.com

CREATION DU SWAP DE VALEUR PORC JAMBON

Le contrat swap entre Syproporcs et Herta est le seul contrat de ce type à être mis en œuvre dans la filière porcine en France et en Europe. Il permet aux éleveurs de fixer le prix du porc sur une période longue (6 mois), quels que soient leurs circuits de commercialisation physique. Ce système leur permet de fixer le prix de leur aliment et de définir ainsi une marge, leur permettant de mieux contrôler leur trésorerie. Par ailleurs, le contrat permet au salaisonier de fixer sur la période équivalente son prix d'achat de la matière première (jambon, épaule, etc...) afin de pouvoir stabiliser sur une période longue ses coûts de production.

Le swap, littéralement « échanger » en anglais, est une méthode déjà connue mais jamais appliquée en agriculture.

Le concept novateur du swap de valeur porc jambon réside dans le transfert d'un prix variable vers un prix fixe, sur une période longue et déconnecté des circuits de livraison physique.

Le contrat swap établit dans ce cadre une logique d'échanges financiers.

Ces échanges réciproques permettent d'assurer que le prix fixé en commun dans le contrat sera appliqué à chaque opérateur, pour le volume déterminé et sur la période choisie.

Comme s'applique-t-il ?

Régulièrement au cours de la période contractuelle, les cours du porc issus du marché du porc breton sont comparés au prix fixe du contrat. Lorsque le prix du porc MPB constaté est inférieur au prix fixe du contrat, Herta compense, via Syproporcs, auprès des éleveurs l'écart de prix. A l'inverse, si le prix MPB constaté est supérieur au prix fixe du contrat, les éleveurs transfèrent à Herta, via Syproporcs, le montant de la compensation.

Ainsi, durant la période du contrat, et pour les volumes établis, chaque partie obtient le prix fixé en commun.

Contacts :

Syproporcs :

François GUILLARD : 06 80 02 88 25 - francois.guillard@syproporcs.com

Herta :

Bertrand SIRVEN – 01 60 53 43 05 – bertrand.sirven@fr.nestle.com